

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

Une publication du Collectif Haïti de France

-21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - 01 43 48 31 78 – contact@collectif-haiti.fr-

N°1005

13 avril 2011

- **Jeux d'alliance dans la perspective de l'installation de la nouvelle administration politique**
- **Actions à envisager contre la hausse des prix des produits alimentaires**
- **Projet de consolidation du système sanitaire dans trois départements**
- **Dossier : Pour un réseau de protection régionale contre la traite et le trafic d'Haïtiens en Amérique du Sud**
- **En bref : célébration du 208^e anniversaire de la mort de Toussaint Louverture au Sénat français**

>> Jeux d'alliance dans la perspective de l'installation de la nouvelle administration politique

En attendant la confirmation ou la rectification, le 16 avril, des résultats du deuxième tour de la présidentielle et des législatives du 20 mars 2011, les milieux politiques en Haïti essaient de construire des alliances dans la perspective de l'arrivée au pouvoir de la nouvelle administration.

Les cartes devraient être plus claires avec la configuration définitive du nouveau parlement.

La plate-forme "Inite" (Unité), du président sortant René Garcia Préal, pourrait avoir 16 sénateurs (sur 30) au Grand Corps et 33 députés (sur 99) à la chambre basse. Score qui ne donne pas à ce regroupement la majorité au parlement. Les deux prochains présidents devront négocier avec le futur chef de l'État pour désigner le nouveau chef de gouvernement.

Entre-temps, le regroupement politique "Alternative", qui avait appelé au boycott des élections, compte se réunir cette semaine avec ses "élus" (sénateurs et députés) afin de définir sa nouvelle stratégie politique face à la prochaine administration et à la politique qui sera appliquée. Avec l'incorporation d'alliés, "Alternative" envisage de constituer une force avec ses 5 sénateurs et 13 députés élus au scrutin des 28 novembre 2010 et du 20 mars 2011.

Malgré l'absence de la configuration définitive du nouveau parlement, qui devrait entrer en fonction le 25 avril, les sénateurs de la plate-forme "Inite" annoncent leur volonté de procéder, avant le 14 mai 2011, à une opération d'amendement de la Constitution du 29 mars 1987. Le nouveau président devrait prêter serment le 14 mai devant les 2 chambres réunies en assemblée nationale.

>> Actions à envisager contre la hausse des prix des produits alimentaires

Outre un plan de sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Cluster agriculture de l'organisation des Nations Unies (Onu) préconise la constitution de stocks stratégiques, la facilitation de l'accès aux intrants agricoles et une politique de protection sociale, entre autres mesures à adopter face à la hausse des prix des produits alimentaires sur le marché national.

Au début d'avril 2011, le prix du sac de sucre était passé de 2 500 à 2 600 gourdes, alors que le riz se vendait à 1 000 gourdes contre 800

Une course contre la montre est donc attendue, non seulement sur le chapitre de la Constitution, mais aussi pour la remise de nouveaux bâtiments préfabriqués devant loger le parlement dont les locaux ont été détruits le 12 janvier 2010. Les travaux, qui sont en cours sur le même site détruit, sont conduits par une équipe d'ingénieurs de la mission des Nations Unies de stabilisation en Haïti (Minustah) qui a apporté un financement à hauteur de 800 mille dollars américains.

Pour sa part, Michel Martelly se déclare prêt pour la transition qui devrait commencer après la publication des résultats définitifs des élections. La candidate à la présidentielle, Mirlande Hyppolite Manigat, n'a pas voulu user du droit de contestation auprès du contentieux électoral, sur la base d'une série de violations de plusieurs dispositions de la loi électorale, argumentent ses avocats.

Plus d'une année après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, des interrogations continuent de planer sur l'orientation (statu quo, continuité ou autre) que prendra le pays dans le cadre de projets de reconstruction nationale, notamment validés par la commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), dont la disparition est demandée par plus d'une quarantaine d'organisations sociales au vu de la dépendance de cette structure vis-à-vis de la communauté internationale.

En avril 2011, seulement 30% des 5 milliards de dollars américains promis à Haïti au lendemain du séisme ont été décaissés. 80% des décombres n'ont toujours pas été retirés.

gourdes avant la hausse des prix du carburant le 23 mars 2011, a observé AlterPresse.

Les prix des produits alimentaires sont actuellement supérieurs à ceux de la période d'après le séisme du 12 janvier et de l'année 2008, qui a vu l'éclatement d'émeutes de la faim dans le pays.

Le pays continue d'être très vulnérable, la hausse des coûts du riz sur le marché international a des incidences directes sur le marché local. Le pouvoir d'achat de la main d'œuvre non qualifiée accuse

une baisse de 20 à 30% par rapport à septembre 2010, constate le Cluster Agriculture.

Il faut un financement de 56 millions de dollars américains pour prévenir une aggravation de la crise alimentaire en Haïti, suggère la coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA).

>> **Projet de consolidation du système sanitaire dans trois départements**

A la veille de la journée mondiale de la santé, le 7 avril dernier, le ministère de la santé publique et de la population a lancé le projet « Partenariat pour le développement des départements sanitaires ».

D'une durée de 6 ans et nécessitant un financement de 5 millions de dollars américains, le projet vise à améliorer le système de santé, favoriser un accès rapide de la population aux soins de santé et une meilleure gestion des ressources, dans les départements du Sud, de la Grande Anse (Sud-Ouest) et du Nord-Ouest d'Haïti.

Ces 3 départements ont surtout été sélectionnés en fonction de leurs déficits ou besoins, de leurs capacités d'innovation, c'est-à-dire de ce qu'ils représentent en matière de développement, selon les responsables.

>> **DOSSIER : Pour un réseau de protection régionale contre la traite et le trafic d'Haïtiens en Amérique du Sud**

Le service jésuite aux réfugiés et migrants pour l'Amérique latine et les Caraïbes (SJR LAC) préconise la mise en place d'un réseau de protection régionale en faveur de ressortissants d'Haïti, victimes de traite et trafic en Amérique du Sud.

« Depuis environ trois ans, l'Amérique du Sud se transforme peu à peu en un nouveau pôle de migration pour les Haïtiens », indique le SJR LAC. Cependant, l'accroissement des flux migratoires haïtiens vers l'Amérique du Sud s'accompagne de l'intensification des activités de traite et de trafic de personnes, souligne Wooldy Edson Louidor, coordonnateur régional de plaidoyer du SJR LAC pour Haïti, lors d'une conférence de presse tenue à Quito le 8 avril dernier.

Monsieur Louidor pointe du doigt des réseaux de délinquants qui conduisent les haïtiens de leur pays d'origine vers l'Équateur et le Chili en leur promettant du travail, des bourses d'étude et même des voyages aux États-Unis d'Amérique et en Guyane Française.

Le SJR LAC dénonce l'existence de réseaux complexes de traite et de trafic qui opèrent en Haïti, dans les lieux de transit tels que la

Elle recommande par ailleurs, de développer un système d'alerte efficace, permettant de signaler rapidement les situations d'insécurité alimentaire dans les six prochains mois, d'améliorer la collaboration avec des donateurs et partenaires grâce à une meilleure coordination et des procédures simplifiées, de valider et d'appliquer le plan national de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de poursuivre avec le processus d'institutionnalisation de la Cbsa et d'adapter son mandat aux nouveaux défis rencontrés.

Initié en partenariat avec l'agence européenne pour le développement et la santé (AEDES) et sous le patronage du fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef), dans le cadre de la reconstruction du pays, le projet devra permettre également « l'établissement au niveau des départements (choisis) d'une cellule (sanitaire) technique composée d'assistants techniques qui arrivent d'Afrique avec une expertise en matière de renforcement des systèmes (de santé) », appelée à faciliter une bonne organisation de « la réponse sanitaire dans les communautés ».

République Dominicaine et Cuba et dans plusieurs pays de la région : l'Équateur, le Chili, le Pérou, la Bolivie, le Venezuela, le Brésil et la Guyane Française.

Face à cette problématique régionale, le SJR LAC demande aux États sud-américains de donner une réponse régionale par la mise en place de politiques concrètes de prévention, de poursuite et de sanction contre les réseaux transnationaux de crime organisé qui abusent des migrants.

L'organisation jésuite exige aussi des États de la région de protéger les haïtiens et haïtiennes victimes des réseaux criminels et de les traiter avec davantage d'humanité. Les migrants ont du laisser Haïti en raison de la détérioration accélérée de la situation humanitaire du pays depuis le séisme du 12 janvier 2010.

(pour plus de détails, cf. <http://www.alterpresse.org/spip.php?article10896>)

>> **EN BREF : En bref : célébration du 208^e anniversaire de la mort de Toussaint Louverture au Sénat français**

Une soirée de commémoration du 208^e anniversaire de la mort du précurseur de l'indépendance haïtienne, Toussaint Louverture, a été organisée le 7 avril dernier au Palais du Luxembourg à Paris, siège du Sénat français. Cette initiative a été entreprise par la mission diplomatique haïtienne en France et le Comité Urgence et Soutien pour Haïti, sous le haut patronage du Groupe d'Amitié France-Caraïbes du Sénat de la République française.

Un film titré « Toussaint Louverture : Haïti et la France » a été projeté en présence de différentes personnalités.

Toussaint Louverture, surnommé le libérateur d'Haïti, est né esclave dans la colonie de Saint-Domingue. Affranchi par son maître, Louverture allait initier les combats pour la libération des esclaves, jusqu'à son arrestation, sa déportation et son emprisonnement au « Fort de Joux » en France en 1802. Le héros, décédé en détention le 7 avril 1803, est l'auteur de la première constitution haïtienne.

